

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projets de règlement no 437-49, 437-50, 510-6



Aux personnes intéressées, est par la présente donné avis que :

Lors d'une séance tenue le 13 novembre 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **437-49**, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN D'Y INTÉGRER LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE APPLICABLE AUX ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN**. Que le projet de règlement numéro **437-49** n'est pas soumis à la procédure d'approbation référendaire.

Lors d'une séance tenue le 12 février 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro **437-50**, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**, notamment afin de permettre la création d'une nouvelle zone dans le secteur de la rue Raimbeau pour y autoriser les constructions de type semi-détachés. Que le projet de règlement numéro **437-49** sera soumis à la procédure d'approbation référendaire.

Lors d'une séance tenue le 12 février 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **510-6**, intitulé **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 510 AFIN D'AJOUTER UNE ZONE AU TERRITOIRE ASSUJETTI AUX DISPOSITIONS DE SA PARTIE IV** pour y ajuster, suivant un nouveau projet domiciliaire sur la 142^e Avenue et la modification du Plan de zonage, les numéros des zones dans la Partie IV du règlement - Commerces dans le noyau villageois. Que le projet de règlement numéro **510-6** n'est pas soumis à la procédure d'approbation référendaire.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le **12 mars 2019 à 18h30**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.

Que les projets de règlements mentionnés ci-haut peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la ville au www.ndip.org. (Vie démocratique/règlementation/projets de règlement).

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 FÉVRIER 2019.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb